



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

divorce

Question écrite n° 6811

Texte de la question

M. Guy Drut demande à Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, quelles mesures elle compte prendre pour accélérer les procédures de divorce. En effet, certaines procédures durent parfois plusieurs années, ce qui est excessif, notamment quand les deux parties divorcent d'un commun accord.

Texte de la réponse

la garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que la simplification de la procédure de divorce constitue l'un des objectifs du plan de réforme de la justice qui a été présenté au conseil des ministres du 29 octobre 1997. Des réflexions ont été engagées qui devraient se poursuivre dans le courant de l'année 1998 et conduire à des aménagements de la législation en vigueur dans le sens souhaité par l'auteur de la question.

Données clés

Auteur : [M. Guy Drut](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6811

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 novembre 1997, page 4168

Réponse publiée le : 9 février 1998, page 742